



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/803

Bibliothèque Part-Dieu - Remplacement des groupes froids du Centre de Traitement Informatique (CTI) et de la Bibliothèque Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3e - Opération n° 03047636 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1, programme 20005

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/803 - BIBLIOTHEQUE PART-DIEU - REMPLACEMENT DES GROUPES FROIDS DU CENTRE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE (CTI) ET DE LA BIBLIOTHEQUE PART-DIEU - 30 BOULEVARD VIVIER MERLE A LYON 3E - OPERATION N° 03047636 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2009-1, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Bibliothèque Part-Dieu : conservation du Patrimoine ».

Par délibération n° 2014/193 du 16 juin 2014, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de «Conservation patrimoine bâtiments culturels», n° AP2009-1, programme 20005.

Le bâtiment de la Bibliothèque Municipale à la Part-Dieu, édifié en 1972, est équipé de deux ensembles de trois groupes frigorifiques à base d'hydro chlorofluorocarbures (HCFC) :

- les trois groupes qui équipaient la bibliothèque à l'origine ne sont plus utilisés depuis le raccordement au réseau de froid urbain en 2011 ;
- le Centre de Traitement Informatique (CTI) possède également trois groupes qui servent à climatiser les salles des serveurs informatiques.

En application du règlement n° 1005/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des « substances qui appauvrissent la couche d'ozone », l'utilisation des HCFC est interdite depuis le 1^{er} janvier 2010, à l'exception de la maintenance ou de l'entretien d'équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur existants, pour lesquels la date limite de mise sur le marché des HCFC a été repoussée au 31 décembre 2014.

Au vu de la réglementation précitée, il ne sera plus possible de procéder à la maintenance des équipements sus cités et il est donc nécessaire de remplacer les trois groupes frigorifiques du CTI sous peine de pannes irréparables.

Les travaux de l'opération soumise aujourd'hui à votre approbation sont les suivants :

- remplacement des trois groupes frigorifiques du CTI et mise en conformité de l'armoire électrique ;

- dépose et évacuation des trois anciens groupes frigorifiques de la bibliothèque ;

- mise en place d'un réseau hydraulique pour l'installation de groupes frigorifiques mobiles extérieurs en cas de panne des groupes du CTI ou en cas de dysfonctionnement du réseau de froid urbain de la bibliothèque.

Au stade APD (avant projet définitif), l'opération est estimée à 424 000 € TTC (valeur janvier 2015). Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme 20005.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 et n° 2014/193 du 16 juin 2014 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 03047636 « Bibliothèque Part-Dieu : remplacement des groupes frigorifiques du CTI et suppression des groupes frigorifiques de la bibliothèque » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme 20005.

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, opération n° 03047636, AP n° 2009/1 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 321, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2014 : 14 000 € ;

- 2015 : 410 000 €.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

N. GAY